



Cérémonie des Vœux Samedi 10 janvier 2026 à 18h au Foyer Culturel



MAUVEZIN



Le mot du Maire

Mauvezinoises, Mauvezinois

Au moment où j'écris ces quelques lignes, le budget de la France n'est pas encore voté. Nous ne savons pas à quelle sauce vont être mangées les collectivités locales sur l'autel des restrictions budgétaires. Est-ce que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) va être maintenue dans sa totalité ? Est-ce que les subventions d'état DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), seront toujours accordées aux communes dans les mêmes conditions ? Est-ce que le département et la région auront droit aux mêmes dotations que par le passé ? Pourront-ils accorder toujours des subventions aux communes ? Beaucoup de points d'interrogations pour établir le budget communal 2026.

Les élections municipales arrivent à grands pas puisqu'elles se dérouleront le 15 et le 22 mars 2026. Nous arrivons donc à la fin du mandat que vous nous avez confié en juin 2020. Nous avons réalisé la quasi-totalité des projets du programme pour lequel vous nous avez élus. Nous avons fait aussi bon nombre de travaux qui n'étaient pas prévus dans notre profession de foi de 2020.

L'achat de la friche de l'ancien Marché U à l'EPF (Établissement Public Foncier) est en cours de finalisation.

La réhabilitation suit son cours mais a pris un peu de retard. La démolition devait commencer cette fin d'année, ce sera plutôt début 2026. La construction du village des aînés devrait s'enchaîner avec notre partenaire ALTEAL.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour personnes à mobilité réduite (stade, foyer, club, église, complexe sportif) sont terminés. Il reste encore le Temple pour lequel nous avons demandé l'avis à l'ABF (Architectes des Bâtiments de France) et des devis aux entreprises.

L'acquisition de la parcelle Villate Couderc jouxtant le parking des écoles a été réalisée le 10 juillet 2025 pour une surface de 5 121 m². En collaboration avec le SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours) la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers de Mauvezin est en cours de construction. La première pierre a été posée le samedi 1er février.

Le 17 octobre nous avons reçu en mairie Madame la Présidente nationale de VVF en présence Madame la Sous-Préfète en visioconférence, de Monsieur le Député, de Monsieur le Président du Conseil Départemental, de Monsieur le Président de la Communauté des Communes et de plusieurs élus pour lui exposer notre détermination à continuer à travailler avec VVF pour renouveler le bail qui expire le 30 octobre 2026. Pour faire suite à cette rencontre, un courrier lui a été adressé, cosigné par tous les participants.

Nous avons aussi réalisé des projets initiés par la municipalité précédente : le cheminement piétonnier du collège au stade, la place du 8 mai et la rue nord de la place de la Libération qui n'avaient pas débuté quand nous sommes arrivés à la mairie.

La fin du mandat arrive mais nous travaillons et continuerons à travailler jusqu'au dernier jour.

En cette année 2026 aura lieu le recensement sur la commune de Mauvezin du 15 janvier au 14 février 2026.

Je vous demande de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

En mon nom et au nom du conseil municipal j'adresse nos sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un être cher en cette année 2025.

Je félicite tous les nouveaux arrivants qui ont eu la bonne idée de venir s'installer à Mauvezin. Je félicite aussi les heureux parents qui ont vu leur famille s'agrandir par l'arrivée d'un bébé.

Chères Mauvezinoises et chers Mauvezinois je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale, élus et agents une excellente année 2026. Tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Prenez soin de vous.

COMMISSION FINANCES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Adjoint :



Mme Bénédicte
DISCORS

Conseillers Municipaux :



M. Serge
ROQUES



Mme Anne
SAUBESTRE



Mme Aurore
CETTOLO-FINESTRE



M. Patrick
VILLEMUR

Fromagerie du terroir

Sandra vous accueille depuis début juillet dans son local situé rue Gambetta. Vous y trouverez une variété de fromages, beurre et desserts qui répond à tous les goûts.

Sandra a pour seule mission de régaler les amateurs exigeant des produits de qualité. Elle choisit minutieusement ses fournisseurs et nous explique la saisonnalité qui peut exister aussi, en matière de fromages. Dans la boutique, les produits locaux sont valorisés et mis à l'honneur avec des conseils avisés pour des associations qui régalent petits et grands. Si vous souhaitez connaître l'histoire des produits, n'hésitez pas à lui demander elle vous transmettra avec plaisir les anecdotes particulières. Habitant Mauvezin depuis 10 ans, Sandra connaît bien le village et ses habitants. Grâce à l'opportunité de reprendre la fromagerie, elle concrétise son souhait d'ouvrir un commerce et de participer activement au dynamisme économique et social de Mauvezin.



Fromagerie du terroir, 22 bis rue Gambetta, téléphone 09 60 02 75 52

Ouvert : Lundi 9H-12H, Mercredi 10H-12H et 16h-19h, Jeudi 10H-12H et 16h-19h, Vendredi 16h-19h, Samedi 9H-12H et 16H-19H. Fermé le mardi et le dimanche.

Instagram : @fromagerie_du_terroir_32120 et Facebook : @fromagerie.du.terroir



Nouveau



Une laverie automatique est désormais installée rue Gambetta. Ouverte 7 jours sur 7, elle vous offre un service pratique et accessible à toute heure pour faciliter votre quotidien.



Ô Sucré Salé : un commerce qui grandit avec gourmandise

Installé depuis 2017 au cœur de notre commune, Ô Sucré Salé est devenu une adresse incontournable pour les amateurs de saveurs variées. A emporter ou sur place, pour toutes vos envies, sucrées, salées ou gourmandes, ou selon vos désirs, Christelle et Cathy sont là pour vous. Une grande salle colorée vient désormais compléter la terrasse connue de tous et vous offre un espace intérieur convivial pour vous régaler.

La carte séduit par sa diversité : le plat du jour, des plats salés généreux (burgers, wraps, tacos, croques, salades, assiettes garnies et cornets) qui font la réputation de la maison, des gourmandises sucrées (gaufres, crêpes) qui régaleront petits et grands. A cela s'ajoute une carte de restauration traditionnelle qui permet la dégustation de produits locaux incontournables (magret, confit et cœurs de canard par exemple). Tout au long de l'année, Ô Sucré Salé propose également des soirées à thème (soirée orientale-couscous, soirée Beaujolais nouveau-coq au vin) qui ravissent les gourmets en quête de saveurs culinaires et d'ambiance chaleureuse. A ne pas manquer : ces menus spéciaux toujours préparés avec soin et créativité !

Avec cette extension, l'équipe souhaite vous offrir un confort optimal et continuer à faire vivre un lieu où plaisir et partage sont au rendez-vous. Que ce soit pour un petit-déjeuner, un déjeuner, un dîner ou une pause gourmande, Ô Sucré Salé vous accueille tous les jours avec la ténacité et la passion qui l'animent depuis ses débuts.

9, Place de la Libération, ouvert tous les jours, Téléphone 05 62 07 68 33



Le magasin de la coopérative

Acteur agricole implanté depuis de nombreuses années à Mauvezin, le Groupe Coopératif Val de Gascogne exploite un magasin de détail situé Route de Gimont. La devanture et l'enseigne y ont été récemment rafraîchies. Emilie vous y accueille avec un large choix d'aliments destinés aux animaux de la basse-cour : démarrage (miettes), poulet croissance, lapin, poule pondeuse. Le mélange traditionnel fermier issu de la production en agriculture biologique vient compléter la gamme traditionnelle. Les aliments sont fabriqués en France dans les usines de Sud-Ouest Aliment, certifiés sans OGM.

Le magasin vous permet également d'accéder à la gamme Sauvag'in Entretien destinée à la lutte contre les nuisibles. Vous y trouverez aussi une gamme complète de croquettes destinées aux chiens et chats. Du petit matériel d'élevage bovins et volailles est également disponible, en plus des rayonnages quincaillerie, jardin et cuisine. Tout l'équipement nécessaire à la réalisation de conserves : bocaux, stérilisateur, mise sous vide. Des produits de qualité professionnelle accessibles aux particuliers : une opportunité à saisir.



**Le magasin du groupe Coopératif Val de Gascogne Route de Gimont,
Ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30, fermé le samedi.
Téléphone 05 62 06 85 22.**



COMMISSION SPORT/JEUNESSE

Adjoint :



M. Serge
ROQUES



Mme Brigitte
DIDEROT



M. Éric
DORBES



Mme Hélène
DARTIGUES



M. Patrick
VILLEMUR



M. Jason
MALLET

Conseillers Municipaux :



La trêve hivernale approche pour les licencié(e)s et les pratiquant(e)s de tous âges. Ils pourront pleinement profiter des fêtes de fin d'année. Le monde sportif mauvezinois retrouvera ses nombreux terrains de jeux, ses chemins de randonnée, ses salles de gym, pour poursuivre leur saison sportive et aller chercher les exploits que leur public attend d'eux.

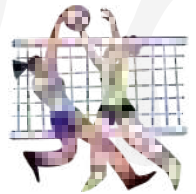
Les collectivités locales sont les premiers financeurs publics du sport en France (94 % par les communes). Elles investissent dans les infrastructures et jouent un rôle majeur dans le tissu associatif, le sport scolaire. La mairie de Mauvezin ne déroge pas à la règle en poursuivant sa politique du « Sport pour tous », du « Bouger plus ».



Faire en sorte que le maximum de personnes trouve l'envie de bouger au travers de la large palette d'activités qui existe à Mauvezin.

BOUGER+

Depuis la rentrée 2025/2026 les amateurs et amatrices de volley peuvent se retrouver au sein de l'activité loisir mise en place par Isabelle DEVIS. Les rencontres se déroulent au gymnase du collège le mardi de 20H30 à 22H00. Le samedi de 10H à 12H00 toujours au gymnase du collège, un créneau destiné aux plus jeunes pourrait voir le jour.



La piscine municipale a connu un franc succès cet été. Avec plus de 11 000 entrées payantes c'est 24 % d'augmentation de fréquentation par rapport à 2024. Les élèves du collège et des écoles de Mauvezin, St Georges, Cologne et Monfort ont bénéficié de cette infrastructure en juin et septembre dans le cadre du « savoir nager ». Même si le coût de fonctionnement de cet équipement est important, une piscine municipale est un élément incontournable de la vie sociale, de la santé des usagers, de l'apprentissage de la natation et de l'activité touristique. Notons que 15 jeunes mauvezinois(es) y trouvent un emploi au cours de la saison estivale.





La mise en accessibilité des bâtiments communaux est une obligation depuis 2015. En dépit d'un agenda programmé déposé le 17/9/2015 mais jamais arrivé à son terme, la municipalité a dû repenser cette opération. Pour ce qui est des équipements sportifs 5 mois de travaux auront été nécessaires. Mieux comprendre et mieux accueillir les personnes en situation de handicap tel est l'enjeu de cette législation.



Vestiaires
Complexe Sportif



Abri PMR
stade

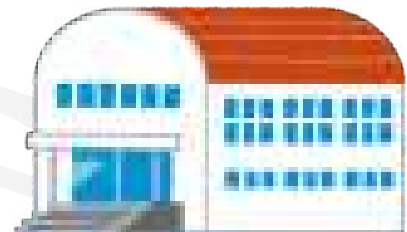


Place stationnement
stade



Les travaux de mise en conformité du terrain de football et le changement des abris de touche ont été effectués. Les services techniques ont œuvré pour les réaliser.

Comme évoqué précédemment l'achat d'un terrain à proximité des écoles a été acté le 10/7/2025. Sa surface de 5100 M2 devrait permettre d'entamer une réflexion sur la construction d'un nouveau gymnase. Réflexion qui devra être menée également pour le passage au led de l'éclairage du stade à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'éclairage public.



Le conseil des jeunes, pour la deuxième année de son mandat, a retrouvé la salle du conseil municipal pour ses réunions de travail. De nouveaux projets ont été évoqués : enfants malades, rencontre intergénérationnelle, épreuve sportive innovante



Recensement de la population 2026

Où suis-je recensé ?



Vous êtes recensé dans votre résidence principale (le logement que vous occupez quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ? Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.



Je suis étranger.

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.



Militaire, je vis dans une caserne.

Vous êtes recensé dans votre caserne.



Je vis dans une habitation mobile.

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.



J'habite dans un logement communautaire.

(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.) Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.



Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'informations sur

le-recensement-et-moi.fr

Recensement de la population 2026

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.



COMMISSION SOCIALE

Adjoint :



Mme Josiane
BIGOURDAN



Conseillers Municipaux : Mme Aurore
CETTOLO-FINESTRE



Mme Sylvie
MASAROTTI



Mme Brigitte
DIDEROT



M. Christian
LABEDAN



Mme Anne
SAUBESTRE

Randonnée d'Octobre Rose à Mauvezin : une belle mobilisation pour la santé et la solidarité

Dimanche 26 octobre 2025, la commune a vibré aux couleurs d'Octobre Rose à l'occasion d'une randonnée solidaire organisée conjointement par la Mairie, la CPTS du Sud-Est gersois et les pompiers du centre de secours de la commune qui ont géré le parcours de cette marche.

Dès 8h30, les participants se sont retrouvés au Foyer Rural pour partager une collation conviviale avant le départ. Dans une ambiance chaleureuse et solidaire, une cinquantaine de marcheurs se sont élancés sur un parcours de 8 kilomètres à travers nos chemins et paysages automnaux.

Au retour, les participants ont eu le plaisir d'assister à deux interventions riches et inspirantes : Sabine Bertrand, professionnelle spécialisée en Activité Physique Adaptée pour les personnes atteintes de cancer, a ensuite partagé ses conseils pour maintenir ou reprendre une activité physique en douceur, facteur essentiel de bien-être et de rémission.

Fabienne Thau, sage-femme, est intervenue sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein et la prévention en santé féminine.

Cette matinée placée sous le signe de la prévention, de la solidarité et du partage s'est clôturée autour d'un pot de l'amitié, offert par la municipalité, permettant à tous d'échanger dans la convivialité.

Le montant des dons est entièrement reversé à la ligue contre le cancer du Gers il s'élève à 977 €.

La Mairie remercie chaleureusement la CPTS du Sud-Est gersois, les pompiers qui ont organisé le tracé et encadré la marche, les intervenantes, ainsi que tous les participants pour leur engagement dans cette belle cause.

En marchant ensemble, nous avons rappelé que la lutte contre le cancer du sein est l'affaire de tous, et que chaque pas compte.



Participation de la Mairie à Octobre Rose lors de la Ronde des Foies Gras





Maison de santé

La désertification de l'offre de soins touche de plus en plus fortement nos territoires ruraux. Départs à la retraite non remplacés, fermeture de lits, fermeture des urgences ...

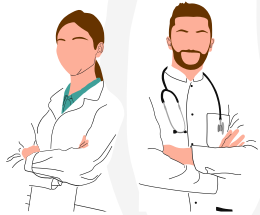
Le constat est alarmant.

Soucieuse depuis plusieurs années d'anticiper les problématiques actuelles, la maison de santé de Mauvezin a dû se transformer, évoluer.

Chacun des professionnels continue à œuvrer, main dans la main, avec dévouement et détermination pour nos patients.

Il est temps de construire la médecine de demain axée sur la prévention et l'autonomie des patients.

La maison de santé de Mauvezin veut être un terreau fertile pour toutes les innovations qui permettront de mieux soigner nos concitoyens. Le but est simple, permettre à tous nos Mauvezinois et nouveaux arrivants d'avoir un médecin traitant. Les Assistantes médicales, infirmière en pratique avancée, infirmière asalée, tous ces nouveaux métiers viennent renforcer l'accompagnement de nos patients les plus fragiles pour ne laisser personne sur le bord de la route .



Nous formons nos internes, futurs médecins de campagne en devenir, avec bienveillance, rigueur et transmission de l'amour que nous avons pour notre métier.

Grâce à la commission des usagers, nous espérons intégrer tous nos patients à rejoindre cet élan constructif, être force de proposition, et nous donner la force de sauver la médecine de campagne.

Fort de plusieurs mois de travail, un livret d'accueil sera disponible dès janvier 2026. Plusieurs moyens seront à votre disposition pour le conserver près de vous : En version papier et disponible dans la Maison de santé et à la Mairie de Mauvezin mais aussi de façon digitale sur notre site internet qui a fait peau neuve :

<https://maisondesantemauvezin.fr/>

Les Médecins et l'ensemble des professionnels de la maison de santé



Don du sang :

Les prochaines collectes de don de sang auront lieu le 16/02/2026 ainsi que le 18/05/2026






MAISON DE SANTÉ DE MAUVEZIN

Permanences infirmières
sans rendez-vous

Vaccinations et Soins

 **Du 20 octobre 2025
au 31 janvier 2026**

-  *À la Maison de Santé de Mauvezin*
-  **Tous les lundis** → 9h30 à 12h
-  **Tous les jeudis** → 11h30 à 14h



LES REPRESENTANTS DES USAGERS DE LA MAISON DE SANTE DE MAUVEZIN

LINDA DELDEBAT

CLAUDE SARAMON

DANIEL CABASSY

JOSIANE BIGOURDAN



QUI SONT-ILS ET QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

Les membres du Conseil des usagers sont des patients volontaires qui représentent la voix des usagers et transmettent leurs besoins, attentes et suggestions aux professionnels de santé.

VOTRE VOIX COMPTE !

Vous pouvez les contacter par email pour leur faire part de vos demandes :
cdu.mauvezin32@gmail.com



Des ateliers de Yoga du rire à la Mairie de Mauvezin

La Mairie de Mauvezin, très engagée dans la prévention santé, a accueilli du 9 septembre au 14 octobre 2025, un nouvel atelier de Yoga du rire organisé par la Mutualité Française Occitanie.

Ces séances conviviales ont permis aux participants de découvrir les bienfaits du rire sur la santé et le bien-être. À travers des exercices simples mêlant respiration, détente et bonne humeur, chacun a pu profiter d'un moment de lâcher-prise et de partage.

Cette initiative a su allier plaisir, santé et convivialité au cœur de la commune !



MUTUALITÉ FRANÇAISE OCCITANIE
RENCONTRE SANTÉ

MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

SENIORS, RIRE POUR VOTRE BIEN-ÊTRE ET VOTRE SANTÉ !

Tous les mardis
du 9 sept. au 14 oct. 2025

DE 14H À 16H
MAUVEZIN
Lieu précis communiqué lors de l'inscription

Partenaires

INSCRIPTION GRATUITE
auprès du secrétariat de la mairie
ou 05 62 06 81 46

AU PROGRAMME :
Participer à un cycle de 6 ateliers de pratique du yoga du rire animés par une psychologue et professeure en Yoga du Rire
• Découvrir les effets physiologiques et les bienfaits psychologiques de la pratique
• Acquérir les techniques pour être mieux au quotidien
• Améliorer sa qualité de vie et son sommeil

occitanie.mutualite.fr



Flocage des AMI à Mauvezin !

Les trois AMI sans permis du dispositif MOBIRURAL, ont récemment été flockées ! Vêtues désormais de jaune, orange et vert, ces petites voitures gagnent en visibilité tout en portant un message de dynamisme et d'espoir.



Des ateliers Cuisine pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale

Le CCAS de Mauvezin organise 1 fois par mois des ateliers cuisine avec les bénéficiaires de l'épicerie sociale. Nous insistons sur le fait que ces ateliers sont très importants pour apprendre à cuisiner équilibré et à petit prix mais également pour créer du lien social.

Mauvezin
Mairie de Mauvezin
Département de Lot-et-Garonne

« LA POPOTE »
À L'ASSOCIATION DES « FEE »

L'objectif :

Le vœu de cette action est de favoriser le bien-être, le bien manger, la proximité et la santé au travers de bons produits gourmands, sains, frais et de saison.

Ce projet est une collaboration entre le CCAS de Mauvezin et l'association FEE



Nous invitons donc nos bénéficiaires à venir nombreux !

A nos bénévoles de l'épicerie sociale CCAS

Notre souhait est de vous exprimer toute notre sincère gratitude car vous mettez à profit votre patience, persévérance, respect de confidentialité et disponibilité au service de nos bénéficiaires de l'épicerie sociale. Certains se sont même engagés auprès de la CPTS pour transporter des personnes aux consultations médicales avec la voiture santé. On ne vous remerciera jamais assez pour votre soutien.



A nos bénévoles du transport solidaire

La CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) du sud est gersois en collaboration avec le CCAS de Mauvezin déploie un dispositif innovant pour permettre un accès aux soins au plus grand nombre. Ce projet ne serait pas possible sans l'engagement de certains bénévoles. Aussi, nous souhaitons remercier vivement ces derniers qui donnent de leur temps pour amener à des rendez-vous médicaux des patients isolés de Mauvezin et ses alentours.

La demande de ce transport solidaire ne cesse de grandir, nous sommes donc à la recherche de bénévoles supplémentaires pour conduire la 208 électrique.

Contactez-nous au 06.46.76.00.60 (Angélique Dardenne)



Noël des bénéficiaires de l'épicerie sociale

L'ensemble des bénéficiaires, adultes et enfants, sont conviés au goûter de Noël qui aura lieu le 22 décembre à 15h au Foyer Culturel.



joyeux Noël
et
bonne année

Vœux de la commission sociale

La commission sociale vous présente, ainsi qu'à vos proches, tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026 !



COMMISSION URBANISME VOIRIE / DÉVELOPPEMENT DURABLE PROTECTION CIVILE / SERVICE TECHNIQUE

Adjoint :



M. Christophe
LABORDE

Conseillers Municipaux :



M. Christophe
BRUNET
(Réfèrent service technique)



M. Christian
LABEDAN



M. Éric
DORBES



Mme Anne
SAUBESTRE



M. Serge
ROQUES



M. Jason
MALLET

Voirie

Travaux de confortement du mur de soutènement rue Saint-Georges

Pour donner suite à l'analyse des murs de soutènement, l'année 2026 verra la consolidation de l'ouvrage d'art situé rue Saint Georges. Tous ces travaux seront effectués selon les règles de la construction.



Urbanisme

Projet de Réhabilitation de la Friche Artisanale et de l'Ancien Marché U

Un projet structurant en marche :

Le projet de réhabilitation de la friche artisanale et de l'ancien Marché U avance à grands pas. Ce projet vise à transformer ces espaces en des lieux dynamiques et utiles pour la communauté.

Financement en attente :



Nous attendons actuellement les dossiers de financement de la région pour soutenir ce projet ambitieux. Ces fonds sont essentiels pour mener à bien les travaux prévus.

Exigences environnementales :

Les actes ont été retardés afin de répondre aux exigences environnementales, un aspect qui n'avait pas été traité auparavant. Cette démarche est essentielle pour garantir un développement durable et respectueux de l'environnement.

Permis de démolir :

Le permis de démolir a été accepté et est désormais affiché. Cela marque une étape importante dans le processus de transformation de ces sites.



Réunion avec les riverains :



Une réunion de présentation du projet de démolition a eu lieu avec les riverains le 21 octobre 2025. Cette rencontre a permis de partager les détails du projet et de répondre aux questions des habitants.



Dégâts Causés par l'Orage Violent du 25 Juin 2025



Un orage dévastateur :

Notre village a été frappé par un violent orage le mercredi 25 juin 2025, causant des dommages significatifs à plusieurs de nos bâtiments communaux. Le conseil municipal exprime sa gratitude envers tous les sapeurs-pompiers pour leur intervention rapide et efficace.

Déclaration des sinistres :

Les sinistres ont été déclarés auprès de notre assureur. Nous travaillons activement pour garantir une prise en charge rapide et efficace.

Expertises en cours :

Les expertises sont actuellement en cours pour évaluer l'étendue des dégâts. Ces évaluations sont cruciales pour obtenir les indemnités nécessaires.

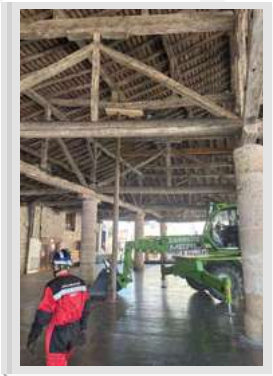
Prochaines étapes :

Une fois les indemnités reçues, nous pourrions procéder aux réparations nécessaires pour restaurer nos infrastructures communales.

Sauvegarde de notre patrimoine : la halle de Mauvezin

Intervention d'urgence :

La veille du 14 juillet, nous avons découvert une amorce de rupture sur une poutre maîtresse de notre précieuse halle. Grâce à l'appel d'urgence de notre maire, les sapeurs-pompiers, accompagnés de leur équipe spécialisée en sauvetage et déblaiement, ont réussi à prévenir la ruine de ce bâtiment historique.



Réparation rapide et efficace :

Notre charpentier local, l'entreprise Carrère, a répondu à l'appel malgré le week-end prolongé pour évaluer les dégâts et planifier le remplacement nécessaire. Après avoir obtenu l'accord des services de l'État, les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art la semaine suivante.



Remerciements :

Un grand merci à l'entreprise Carrère, et tout particulièrement à Paul Carrère, pour son professionnalisme et sa rapidité. Grâce à leur intervention, notre halle continue de témoigner de notre riche patrimoine.

Services de secours et d'incendie :

Les travaux de construction de la nouvelle caserne progressent conformément au planning établi.

Nous sommes ravis de voir ce projet avancer comme prévu et nous vous tiendrons informés des prochaines étapes.



Pourquoi mettre en place un contrôle d'accès en déchèteries ?

La mise en place du contrôle d'accès s'inscrit dans la politique d'amélioration de la qualité d'accueil, de maîtrise des coûts et d'orientation des déchets vers les filières où ils pourront être le mieux revalorisés.

Les objectifs de ce nouveau contrôle d'accès :

- Limiter l'accès aux seuls habitants du territoire pour mettre en cohérence le service des déchèteries avec son financement, exclusivement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Cela permet aussi de privilégier la disponibilité des agents de déchèteries pour accueillir et guider les habitants dans leur geste de tri.
- Appliquer aux professionnels le coût réel des déchets qu'ils apportent et non plus le faire supporter aux habitants.

Qui est concerné par l'inscription sur le compte « déchèterie » ?

Toutes les personnes morales fréquentant les déchèteries du territoire doivent obligatoirement s'inscrire pour pouvoir s'y rendre.

● Sont concernés tous les professionnels :

- Les établissements privés : commerçants, artisans, industriels, restaurants, petites ou grandes entreprises, professions libérales, campings...
- Les auto-entrepreneurs, les travailleurs à domicile...
- Toutes activités autres que les foyers ou ménages.

● Outre les professionnels, sont considérées comme des personnes morales :

- **Les collectivités territoriales et leurs établissements** : département, communes, intercommunalités, SICTOM, communautés de communes et d'agglomération, offices des HLM, services techniques municipaux, établissements scolaires, syndicats des eaux, etc. ;

- Les administrations publiques et leurs établissements (services de l'Etat, hôpitaux, maisons de retraites, etc.) ;

- Les associations (clubs, structure de l'économie sociale et solidaire (ESS), ONG, fondations, etc.).

Comment créer son compte professionnel en ligne ?

ETAPE 1 :

Il convient de faire une demande d'autorisation d'accès en déchèterie :

- Soit directement sur le site internet dédié : <https://mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com/>

Affectation de crédits gratuits à certains types de personnes morales

Des crédits gratuits sont attribués de manière différenciée selon la nature de la structure :

- SICTOM, Communes de plus de 2000 habitants et Communautés de Communes/d'Agglomération : 416 crédits gratuits par an (correspond à 2 passages par semaine avec un véhicules de catégorie 4, à 4 crédits/passage) ;
- Communes de moins de 2000 habitants : 208 crédits gratuits par an (correspond à 1 passage par semaine avec un véhicule de catégorie 4, à 4 crédits/passage) ;
- Associations : 52 crédits gratuits par an ;
- Autres administrations et collectivités publiques : 52 crédits gratuits par an.

Autres professionnels : Aucun crédit gratuit n'est attribué.

Pourquoi des crédits gratuits sont-ils attribués à certaines structures ?

Dans une logique de service public et de soutien à la prévention des déchets, des attributions de crédits gratuits ont été mises en place par Trigone, par décision du Comité Syndical. Ces crédits ont plusieurs objectifs :

- Absorber les dépôts sauvages : En facilitant l'accès à la déchèterie pour certaines structures territoriales, nous contribuons à réduire les dépôts illégaux et à maintenir la propreté des espaces publics.
- Soutenir le tissu associatif local : Les associations jouent un rôle essentiel dans l'éducation à l'environnement, la sensibilisation au tri et la réutilisation des matériaux. Leur accorder des crédits gratuits favorise ces initiatives vertueuses.
- Encourager l'exemplarité des administrations et collectivités : Les structures publiques doivent montrer l'exemple en matière de tri et de gestion des déchets. Leur permettre un accès gratuit à la déchèterie les incite à adopter et diffuser les bons gestes.

Que se passe-t-il une fois que le quota de crédits gratuits est épuisé ?

L'attribution de crédits gratuits se fait par année civile. Les crédits gratuits non consommés au cours de l'année ne sont pas reportés sur l'année suivante.

Si le quota de crédits gratuits est épuisé avant le 31/12, les autres crédits consommés seront facturés trimestriellement.

- Soit en se rendant sur www.trigone-gers.fr ; **Rubrique Professionnels > Où apporter mes déchets** ; où vous trouverez préalablement à votre inscription des propositions de solutions alternatives à la déchèterie publique (plateformes locales pour les déchets végétaux (accès gratuit pour les communes), pour les inertes et gravats, etc.).

La seule pièce justificative à joindre est un avis de situation SIRENE/INSEE.

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera transmis par Trigone dans un délai de 3 jours ouvrés.

ETAPE 2 :

Une fois votre compte créé et validé par Trigone, il convient d'enregistrer tous les véhicules se rendant en déchèteries en communiquant :

- Plaque d'immatriculation
- Catégorie du véhicule et PTAC (voir champ F2 de la carte grise)
- Copie de carte grise

Après validation par Trigone, votre compte est activé. Vos véhicules peuvent se rendre en déchèteries et vous pouvez suivre l'état de votre compte en ligne.

Seuls les véhicules déclarés seront autorisés à accéder aux déchèteries.

Combien de crédits sont décomptés par passage ?

Le nombre de crédits déduits à chaque passage dépend de la catégorie de véhicule.

La grille tarifaire a été validée par délibération du Comité Syndical de Trigone. Le coût d'1 crédit est actuellement de 8.40 € TTC.

MODALITES D'ACCES LES CREDITS DE PASSAGE		
DECOMPTE DES CREDITS PAR PASSAGE		TARIF TTC PAR PASSAGE
Véhicule particulier (VP) : champ F1 de votre carte grise	-1	8,40€
Véhicule utilitaire (CITE) : champ F1 de votre carte grise	-2	16,80€
< 2,5 tonnes**	-3	25,20€
> 2,5 et < 3 tonnes**	-4	33,60€
> 3 et < 3,5 tonnes**		

**PTAC - Champ F2 de votre carte grise

Les professionnels seront facturés trimestriellement en fonction de leurs crédits consommés durant le trimestre.

Pourquoi une tarification en fonction du type de véhicules et non pas de déchets ?

Une tarification en fonction du type de déchets et des quantités estimées visuellement par l'agent présente des limites (contestations possibles, variabilité humaine, risque d'erreurs, etc.) contrairement à un système d'identification des véhicules, présentant l'avantage d'être standardisé et plus fiable.

Par ailleurs, ce dispositif de comptabilisation et facturation, entrant dans le cadre de l'amélioration du service déchèteries (simplification et fluidification des passages en déchèterie), est compatible avec la mise en place de barrières et du système automatisé de lecture de plaques d'immatriculation que Trigone va déployer progressivement sur ses déchèteries les plus fréquentées.

Enfin, tous les déchets acceptés en déchèterie, quels qu'ils soient (qu'ils relèvent d'une filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP avec éco-organisme) ou qu'ils soient valorisables) représentent un coût pour Trigone (financement du service, de l'accueil, du stockage, du transport et de la logistique, etc.) qui justifie la tarification.

Astuces

- ◆ Votre solde de crédits de passage est consultable en ligne sur votre compte déchèterie.
- ◆ Optimisez vos passages en remplissant votre véhicule au maximum. Seule la catégorie de véhicule est prise en compte, pas son niveau de remplissage.

Bon à savoir

- ◆ Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture de la déchèterie
- ◆ Utilisation de 8 crédits maximum autorisés par jour par déchèterie

① Une **Foire aux Questions (FAQ)** est disponible sur : mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com pour répondre à toutes vos questions

✉ support@trigone-gers.fr

☎ 06 29 54 09 36 (24h/24, 7j/7)

Protection de l'environnement :

Assemblée générale du 14 juin :

Le 14 juin, notre société de chasse a tenu son assemblée générale, où le principal sujet de discussion a été le gros gibier.

Débat sur le système d'indemnisation :

Le système français d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier, principalement financé par les chasseurs, est actuellement jugé obsolète. En effet, la forte augmentation des populations de sangliers, combinée à la diminution du nombre de chasseurs, a entraîné une explosion des coûts. Cette saison, près de 90 millions d'euros ont été versés sur le territoire français, contre une moyenne de 55 millions d'euros entre 2010 et 2022.

Nécessité d'une réforme :

En plus des indemnisations, les frais de prévention et de gestion continuent d'augmenter. Ce modèle, unique en Europe, nécessite désormais une réforme en profondeur pour rester viable.

Protection de la biodiversité : voir article guide du riverain (Page 23)

Les propriétaires riverains d'un cours d'eau bénéficient de droits, mais doivent aussi respecter certaines obligations. Ils disposent notamment du droit d'usage de l'eau pour leurs besoins domestiques, sans en altérer la qualité ni le débit. Ils peuvent pêcher à condition de suivre la réglementation et d'être membres d'une association agréée. En revanche, ils doivent entretenir la berge et le lit du cours d'eau pour garantir son bon écoulement et préserver son équilibre écologique. Toute action pouvant polluer ou dégrader le milieu aquatique est interdite. Enfin, un droit de passage est garanti aux associations de pêche pour la surveillance et la gestion du cours d'eau.

Cimetières



Comme annoncé la végétalisation du cimetière de Mauvezin a été réalisée sur le carré N°5 à titre expérimental. L'enherbement est terminé. Les plantes inter-tombes sont plantées. En fonction du retour que nous aurons sur cette opération nous la poursuivrons ou pas. Nous attendons vos remarques que vous pouvez déposer dans la boîte à idées dans le couloir de la mairie, par courriel commune@mauvezin32.fr ou par tout autre moyen.



Services Technique :



Pour optimiser le fonctionnement de nos services techniques, Noël Billod a été nommé adjoint au responsable début octobre.

Cette nomination vise à renforcer l'efficacité et la coordination au sein de l'équipe. Nous souhaitons à Noël Billod beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.



COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION - CULTURE - TOURISME

Adjoint :



Mme Sylvie
MASAROTTI

Conseillers Municipaux :



Mme Anne
SAUBESTRE



Mme Bénédicte
DISCORS



Mme Hélène
DARTIGUES



M. Christophe
LABORDE

14 juillet 2025 - Fête nationale

Cette année, la fête du 14 juillet a pris ses quartiers au foyer culturel. En raison de la rupture d'une poutre de la toiture, l'accès à la halle avait dû être interdit par mesure de sécurité. Qu'à cela ne tienne : habitants et organisateurs ont su s'adapter pour que la fête reste belle ! Autour des tables joliment dressées, cent dix convives ont savouré le délicieux repas concocté par Mickael Richard, dans une ambiance conviviale et détendue.

Le traditionnel feu d'artifice a illuminé la place du Château, sous les applaudissements, les « oh ! » et les « ah ! » d'un public venu en nombre profiter du spectacle.

La soirée s'est poursuivie en musique grâce à l'orchestre Selection Band et ses danseuses, avec un répertoire entraînant qui a fait danser petits et grands.



Le 6 septembre 2025 - Bal country.



Le bal Country a eu lieu sous la halle, avec l'association « A Labrihe de la Country ». La soirée a rassemblé beaucoup de monde et s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et festive.



19 août 2025 - Fête de l'ail

Dès le matin, la 2ème édition du Food'Ail Gascon avec Allyssia Menot et son commis Bruno Crépin du restaurant « Ô Canard Toqué » d'Urdens et Mathieu Desplas et son commis Tristan Abadie du restaurant « Chez Mamé » de Lombez, ont rivalisé de créativité pour sublimer l'ail de Fabrice Bianchini de la Ferme « En Massion » de Mauvezin.... Et le porc laineux de la Ferme de Maxime Rey « Lou Rey de Cochon », tous 2 producteurs de Bienvenue à la Ferme.



Vers 10h45 difficile de se frayer un passage sous la halle, les plats présentés aux 4 membres du jury et un dernier juré tiré au sort dans le public mettaient en valeur les saveurs et les textures de ces ingrédients emblématiques. Félicitations à la gagnante Allyssia Menot du restaurant « Ô Canard Toqué » d'Urdens et merci à tous les participants pour leur intervention et leur passion culinaire, la qualité était au rendez-vous. Bravo à tous !!!!

Le défilé de la confrérie et de l'ail blanc de Beaumont de Lomagne au milieu du marché dans leurs costumes traditionnels, interpelle toujours le public.

L'apéritif offert par la mairie accompagné des toasts aillés ont eu un véritable succès, et le tourin de Bernard Molé fut une découverte fort appréciée de nombreux touristes. L'après-midi d'animations a été également très prisé, avec des démonstrations de tressage d'ail, la visite guidée de Mauvezin commentée par Jacques et Daniel, et les jeux en bois pour tous les âges qui ont eu un franc succès ...

La « Table Gourmande » a clôturé cette Grande Journée, où les convives d'ici ou d'ailleurs ont pu se régaler de plats délicieux concoctés par les producteurs du réseau « Bienvenue à la Ferme ». Vers 21h30, toutes les tables installées sous la halle étaient complètes.



Jusqu'à tard dans la nuit, Marc Michel a su assurer l'animation musicale. Merci à vous public de Mauvezin d'être venu nombreux participer à cette fête de l'ail, c'était un grand moment de convivialité dans la simplicité et le partage.

6 septembre 2025 – Journée des associations

La journée des associations s'est tenue au stade, où les associations ont ouvert grand leurs portes pour accueillir un grand nombre de visiteurs.

Entre rencontres et découvertes, il y avait de quoi faire le plein d'énergie !



27 septembre 2025 – Remise des prix du concours des maisons fleuries

Comme le veut la tradition depuis quelques années, le samedi matin de la fête St Michel, Mr le Maire, accompagné de quelques conseillers municipaux, invite, dans la salle du conseil municipal, les Mauvezinois(es) qui se sont inscrits au concours des maisons fleuries.

Lors de cette cérémonie, la municipalité tient à féliciter, à remercier et à récompenser les participants pour leur contribution à l'embellissement de notre commune.

Le jury, lors de son passage, est toujours ravi de découvrir que, derrière des portails et des murets, se trouvent des jardins travaillés témoignage d'une vraie passion.

Cette cérémonie de remise de prix honore des réalisations dans plusieurs catégories :

-Maison avec jardin visible de la rue : Coup de cœur du jury, le jardin de Mme Marabiso Henriette. 1er prix : Mme Piquemal Yvette. 2ème prix ex aequo, Mme Emonet Claude et Mme Négro Jeanine.

3ème prix Mme Depeyres Thérèse.

- Fleurissement pas de portes, fenêtre, balcon : 1ère prix Mme Dupré Arlette. 2ème prix Mme Fonade Renée. 3ème prix Mme Marcadet Annie. 4ème prix Mme Maurette Yolande.

- Fleurissement bâtiments commerciaux : 1er prix Les Pierres Blanches. 2ème prix Le Café du Printemps.

Tous ces lauréats se sont vu remettre des bons d'achats à utiliser chez des commerçants mauvezinois.

Le verre de l'amitié a clôturé cette matinée sous une ambiance fort sympathique.



Promenade à Poney



Lola du Haras d'Alcaou de St Antonin assure depuis quelques étés des promenades à poneys autour du lac les mardis matin d'été, de mi-juillet à mi-août. Ayant eu un bébé ce printemps, elle pensait pouvoir quand même promener les enfants, mais, pour raison de santé, Lola a dû arrêter prématurément ces balades. Tout est rentré dans l'ordre.... Et Bienvenue au Bébé.

31 octobre 2025 – Halloween sous la halle

Pour Halloween, petits et grands ont plongé dans une expérience de magie avec le Magistere, sous la houlette du Professeur Willy ! Après avoir concocté quelques sorts dignes d'un vrai sorcier, ils se sont régalés avec la fameuse soupe à la citrouille qui aurait pu croire qu'un potage pouvait être aussi terrifiant ? Et qui a dit que la chasse aux bonbons était un privilège réservé aux enfants ? Tout le monde s'est transformé en chasseurs de friandises ! Et bien sûr, le studio photo était là pour immortaliser ces instants enchantés, prêts à faire jalouser les fantômes du voisinage !



16 novembre 2025

Une pluie d'applaudissement pour le Concert des Conférences Vocales

Que d'émotions ressenties dans une église comble pour le concert du dimanche 16 novembre à Mauvezin. Les Conférences Vocales, chœur mixte de 40 personnes, a su faire chavirer un public resté très attentif tout au long de la représentation. Sous la direction minutieuse de la cheffe de chœur Laetitia Toulouse et de la chorégraphe Loren Coquillat, ce chœur toulousain a interprété différentes compositions contemporaines venues d'ailleurs, dans un souci permanent d'expressivité. Forts de leur magnifique expérience de l'année passée, de nombreux mauveziinois(es) sont revenus avec grand plaisir, écouter et voir ce fabuleux voyage musical et chorégraphique qui s'est terminé sous l'ovation du public.

Merci à l'ensemble des Conférences Vocales d'avoir accepté, pour la seconde année consécutive, notre invitation. Les chanteurs aiment à rappeler leur bonheur et leur satisfaction de se produire dans l'Eglise St Michel où l'acoustique y est « exceptionnelle ». Merci également à Monsieur l'Abbé Guillaume Sebaux, à Marie Claude, Thérèse et toute la paroisse, pour leur collaboration.



17 décembre 2025 à 15h30 – Séance de cinéma



La mairie a décidé pour la deuxième année consécutive, de régaler nos petits cinéphiles avec une séance de cinéma gratuite !

Cette année ce sera avec "MISSION PÈRE NOËL"

1h36min (Animation, Aventure, Famille) à partir de 3 ans

Synopsis :

Timo, un petit elfe, va accomplir son rêve : fabriquer des cadeaux dans l'atelier du Père Noël. C'est un lieu féérique où travaillait son grand-père et Timo va enfin prendre la relève. Mais une grande fabrique de cadeaux a remplacé le petit atelier et la tradition de Noël est sur le point de disparaître. Timo et son petit renne partent alors pour une grande mission : sauver la magie de Noël !



Illuminations de Noël

Les fêtes approchent à grands pas et la magie de Noël commence à scintiller !

Du 06 décembre 2025 au 5 janvier 2026, le village sera illuminé.

Grâce à leurs ampoules LED, elles consomment très peu d'énergie !

Boîte aux lettres du Père Noël

Pour la quatrième année consécutive, le Père Noël posera sa boîte aux lettres à MAUVEZIN !

Il promet de répondre à toutes les lettres des enfants.



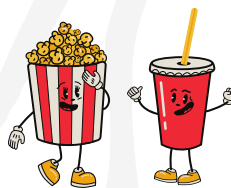
Cinéma – Bilan de l'année 2025



De janvier à fin octobre 2025, le cinéma a accueilli 1 893 spectateurs sur les séances publiques, 1 883 élèves sur le dispositif scolaire.

Le retour des horaires d'hiver depuis le 15 octobre 2025 :

- Lundi soir (20h30) séance Art et Essai.
- Mercredi après-midi (16h30) séance jeune public.
- Jeudi soir (19h) séance tout public.
- Dimanche après-midi (16h) séance tout public.



Les séances scolaires ont débuté le 13 novembre 2025 et finiront le 19 mai 2026, 1 985 élèves sont attendus.

Le cinéma accueillera les écoles de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ainsi que le collège du Fezensaguet de Mauvezin, le collège Joseph Rey de Cadours et la Maison Familiale Rurale de Cologne (MFR).

Des confiseries et des boissons vous sont proposées à chaque séance (hors scolaire).



Médiathèque Municipale



Depuis mi-septembre la Médiathèque doit faire face à une situation inédite : en effet vous ne trouverez plus de documents appartenant à la Médiathèque Départementale en rayon.

La Médiathèque Départementale a récupéré tous ses documents car un champignon s'est invité dans les pages de certains documents, il est sans danger pour les humains, mais nécessite un nettoyage.

Dans cette configuration la Médiathèque verra le nombre de prêts en forte baisse, car il ne reste en rayon que les documents appartenant à la Médiathèque Municipale et le prêt aux écoles est pour le moment impossible.

Néanmoins la Médiathèque reste ouverte aux horaires habituels.



Le 19 Septembre nous avons reçu « L'incandescente Compagnie » avec leur spectacle « Chantier Shakespeare » dans le cadre de Dire et Lire à l'Air (Festival programmé par la Médiathèque Départementale) dans la cour du collège.

Du 10 au 14 novembre la Médiathèque et la Mairie ont reçu en résidence d'artistes la Compagnie les z'OMNI, elles ont travaillé leur futur spectacle d'après l'œuvre de Bram Stoker « Dracula » (qui sera disponible fin 2026) dans la salle de théâtre du Foyer Culturel et ont offert aux adhérents de la Médiathèque une lecture vocalisée le mercredi 12 novembre.



Médiathèque Municipale



Nos horaires d'ouverture :

Lundi de 9h30 à 12h30

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h

Vendredi de 16h à 19h

Samedi de 9h30 à 12h

A venir



Le samedi 7 mars 2026 à 20h30 au foyer culturel

Le Théâtre l'Ephémère de l'Isle Jourdain
présente sa nouvelle pièce :

“De l'autre côté”

Comédie tout public. C'est l'histoire d'une certaine Magda Scheiber qui rêve de quitter Berlin Est pour épouser son bel Helmut à Paris. Pour que ce rêve devienne réalité Magda imagine un stratagème original.....Oui mais voilà, même les plans les mieux élaborés se heurtent parfois à des aléas.



MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS MUNICIPALES



Le vendredi 25 juillet restera gravé dans les mémoires à Mauvezin. Près de 1 300 spectateurs ont assisté au concert exceptionnel de Michael Jones. La municipalité remercie chaleureusement l'artiste pour sa gentillesse, sa proximité avec le public et la qualité de sa prestation.

Un grand bravo aux sœurs Donou, qui ont assuré une première partie pleine d'énergie et de chaleur, créant une ambiance idéale avant l'arrivée de l'artiste principal. Merci également aux agents techniques et administratifs de la commune : leur travail en amont, pendant et après l'événement a été essentiel.

Leur professionnalisme a grandement contribué à la réussite de cette soirée.

Côté finances, la mairie précise que toutes les dépenses ont été intégrées dans le budget 2025 voté à l'unanimité, sans aucun dépassement. Les ventes de billets ont permis de couvrir les cachets des artistes et la sonorisation.

Restent à charge de la commune les dépenses logistiques (location de matériels, installation électrique, prestation des agents de sécurité...).

La mairie est fière d'avoir offert un spectacle de qualité dans le cadre de sa politique culturelle, visant une vie locale animée et accessible. Chaque manifestation municipale représente un investissement important, qu'il faut prévoir au mieux et maîtriser au plus près.

On note une hausse du nombre de partenaires, preuve de l'intérêt croissant pour ces événements culturels.

Un sincère merci à eux pour leur contribution en cette période économique compliquée. Par cette manifestation, la municipalité souhaite également soutenir l'économie locale.

L'événement a permis aux commerçants, cafetiers et restaurateurs de bénéficier d'un fort afflux de visiteurs, dans un cadre logistique adapté. Leur mobilisation a fait de ce rendez-vous un beau moment de vie collective.

Les associations locales, en charge de la restauration depuis trois ans, ont une fois de plus répondu présentes, avec bonne humeur et efficacité. Leur implication contribue fortement à la convivialité de ces soirées.

Ce vendredi 25 juillet, grâce à l'énergie commune, le cœur de Mauvezin a une fois encore vibré au rythme de la musique !

Nous tenons à remercier :

Les partenaires : Région Occitanie, Département, ANANKE, AXA, Boucherie Berthier, Cabinet d'architecture Airoidi, Entreprise Gauthier, Lucéo, EURL Cazeneuve David, SARL Gascogne Electricité, SARL Larroque, SAS Carrère, SAS Da Costa bâtiments, SASU Mathieu Greck, Super U.

Les associations : Atelier Théâtre, Badminton Mauvezinois, Basket Club Mauvezinois, Bastide Handball, club d'Archéologie et d'Histoire, club Créativité, club Génération Mouvement, club Gymnastique, Foyer Rural, IP Dance, Les Pénibles, Mauvezin Football Club, Renaissance Sportive Mauvezinoise, Société de Chasse, Tennis Club Mauvezinois, Vélo club Mauvezinois.

Les commerçants : le Sucré Salé, le PMU, le restaurant Fady, la pizzeria des Arcades et le restaurant le XIVème.



TRAVAUX PROGRAMMES ET REALISES

Certains travaux que nous avons programmés avant le changement de municipalité sont enfin terminés, à savoir :

- Cheminement piétonnier du collège au stade Marcel Gillard.
- Place du 8 mai 1945.
- Rue côté Nord de la place de la libération.

Par contre, l'aménagement de la friche industrielle rue des Justices, ancien supermarché, n'est toujours pas finalisée. L'étude est toujours en cours.

REQUETE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Notre requête déposée le 14 septembre 2023 auprès du tribunal administratif de Pau a enfin été traitée en audience le 30 avril 2025. Celle-ci portait sur la publication **totalelement illégale** d'une réponse du maire à notre tribune sur le bulletin de juillet 2023. Le tribunal administratif a confirmé que cette réponse du maire a eu pour effet de porter atteinte à la liberté d'expression des élus de l'opposition municipale en méconnaissance des dispositions du code général des collectivités territoriales. Nous avons donc demandé au maire, directeur de publication, de supprimer cette page du bulletin N°6, ce qui vient d'être fait, mais aussi de tout support de communication y compris la page Facebook de la mairie. Sur ce dernier point aucune réponse n'a été apportée.

INFORMATIONS

Concerts :

Lors du dernier conseil municipal nous avons demandé le bilan financier du concert du mois d'août dernier. Les chiffres annoncés portent sur un déficit d'environ 18 000 € à rajouter au déficit du concert de 2024 d'environ 20 000 €. Nous avons accepté, par notre vote, l'organisation de tels concerts mais nous n'avons pas été associés au choix des artistes ni au type de concert. La cherté des places pénalise les familles les plus modeste de Mauvezin. Nous avons suggéré de revoir le type de concert de manière à proposer plusieurs spectacles, théâtre, soirées musicales et culturelles **gratuites**. Le montant global des dépenses des concerts des deux dernières années est disproportionné par rapport aux moyens financiers de notre village.

Ecrire dans la presse que les dépenses ont été couvertes est un pur mensonge.

Village vacances :

A ce jour, nous ne savons pas ce qu'il adviendra du village de vacances de Mauvezin. La convention qui lie la commune à VVF sera-t-elle résignée en 2026 ? La question est posée et la réponse qui sera apportée pourrait avoir des conséquences importantes pour la vie de la commune et de tous les commerces liés au tourisme.

FIN DE MANDAT

La fin de notre mandat d'élus d'opposition arrive. Notre groupe a assuré son rôle depuis juin 2020 de manière constructive, nous avons voté pour tout ce qui améliorerait la vie des Mauvezinoises et des Mauvezinois. Nous remercions tous ceux qui nous avaient fait confiance en 2020. Nous n'avons pas toujours pu répondre à vos questionnements à cause d'un manque flagrant d'informations tant sur le contenu des projets que sur le fonctionnement interne de la mairie et ses affaires courantes.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de Noël.....



DROITS ET DEVOIRS

Les propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux bénéficient d'un certain nombre de droits mais aussi de devoirs afin de veiller à une gestion respectueuse de la rivière. Ils ne peuvent se soustraire à ces obligations.

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Article L.215-2 du Code de l'Environnement

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau est propriétaire du lit jusqu'en son milieu, ou en totalité, s'il possède les deux rives. Il est propriétaire des berges et du fond du lit mais pas de l'eau qui s'y écoule, qui reste un bien commun.



DROIT DE PÊCHE

Article L.435-4 du Code de l'Environnement

Le propriétaire riverain est détenteur du droit de pêche sur sa propriété jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Il doit toutefois s'acquitter de la taxe piscicole et adhérer à une association de pêche.

DROIT D'USAGE DE L'EAU

Article L.214-5 du Code de l'Environnement

Les propriétaires riverains peuvent, dans une certaine limite, utiliser l'eau de la rivière qui traverse leurs propriétés pour leurs besoins domestiques (arrosage du potager, abreuvement des animaux, ...) mais ce droit reste conditionné à la nécessité de préserver la vie aquatique. **Le riverain peut prélever de l'eau, sans autorisation préalable, pour ses besoins domestiques dans la limite de 1 000 mètres cubes par an.**

Les prélèvements non domestiques font l'objet d'une procédure réglementaire spécifique. Dans tous les cas, un débit minimum doit toujours être laissé dans la rivière pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent la rivière ainsi que pour assurer la satisfaction des autres usages de l'eau, plus en aval sur le cours d'eau, et la salubrité publique.

DU PROPRIÉTAIRE

RIVERAIN

OBLIGATION DE PASSAGE

Article L.215-18 du Code de l'Environnement

Le propriétaire doit accorder un droit de passage aux agents chargés de la surveillance des cours d'eau, ouvrages hydrauliques et travaux (syndicats GEMAPI, police de l'eau, fédération de pêche, ...).

DEVOIR D'ENTRETIEN

Article L.215-14 du Code de l'Environnement

Les propriétaires riverains des cours d'eau doivent assurer un entretien régulier des cours d'eau non domaniaux (c'est-à-dire l'ensemble des cours d'eau du territoire du SYGRAL) : « [...] **le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.** L'entretien régulier a pour objet de **maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre**, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de **contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique**, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

Les opérations d'entretien de la végétation des berges peuvent être effectuées directement par les riverains, sans accord ni déclaration préalable auprès de la Police de l'Eau.

Pour les boisements situés au sein des parcelles agricoles, une réglementation agricole spécifique s'applique au titre de la Politique Agricole Commune.



Les actions et travaux en cours d'eau ou en zones humides, portés par le SYGRAL au titre de l'intérêt général, dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes d'actions, ne se substituent pas aux obligations des riverains.

PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Toute personne constatant ou observant des écoulements suspects ou déchets pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau des rivières doit informer, dans les meilleurs délais, l'un des organismes suivants : Police de l'Eau (Office Français de la Biodiversité ou Direction Départementale des Territoires du département concerné), pompiers, police ou gendarmerie.

Identité Numérique

FRANCE IDENTITÉ DÉPASSE LES 3 MILLIONS D'USAGERS !

Le 24 octobre 2025, un cap historique a été franchi : plus de 3 millions de citoyens ont désormais leur carte d'identité directement dans leur smartphone grâce à l'application France Identité.

Pour rappel France Identité permet :

- de présenter son permis de conduire et sa carte grise numériques
- de prouver son identité en ligne ou en face-à-face
- de générer des justificatifs d'identité à usage unique
- d'accéder sans identifiant ni mot de passe à 1 800 services en ligne
- de faire une procuration de vote 100 % dématérialisée
- d'activer sa carte vitale dématérialisée de manière sécurisée.

Plus d'informations sur france-identite.gouv.fr



NAISSANCES

21/11/2024 : Léana BONNET
13/12/2024 : Soléa ABEROLA LANCHAS
03 janvier : Alba VALDAIRON
25 janvier : Lya PERRIN
23 juin : Maylann TURPIN



06 juillet : Juliette CABARROU
24 août : Kalie MALET
4 septembre : Julio DIANA
22 octobre : Louise BOAS MENON
29 octobre : Thiphaine BEDOUT



MARIAGE



03 mai : Yohann LASFARGUES et Jennifer TRENTO
21 juin : Simon RACHAIL et Marine LABORDE
28 juin : Frédéric BARBE et Lisbeth ROUJAS
12 juillet : Coralie FINESTRE et Florent DESPAUX
21 août : Marie-Anne PELISSON et Christophe PAURON
04 octobre : Stéphanie ORIENTE et Gilles PLAISANCE
18 octobre : Camille CAPPELLERI et Antoine COQUEREL
25 octobre : Rosa Maria NEVES DOS SANTOS et Sébastien LARROQUE



DÉCÈS

23 novembre 2024 : Colette LOYZANCE
veuve DANJOY
04 décembre 2024 : Denise CAUBET
veuve MONTAUBRIC
06 décembre 2024 : Valérie HERBAS
17 décembre 2024 : Maurice LABOURDÈRE
21 décembre 2024 : Georges FONADE
25 décembre 2024 : Marcel RAYNAUD
26 décembre 2024 : Irma POLESSELLO
ép. MONTAUBRIC
02 janvier : Martine DELFAUD veuve LAURENT
03 janvier : Américo DA ENCARNAÇÃO CORREIA
04 janvier : Gérard VAN MEYEL
14 janvier : Bernard SAINTE-LIVRADE
15 janvier : Michel RACAUD
24 janvier : Gilbert LABELLE
06 février : Gérard SARAZIN
12 février : Amalia LUCHIN veuve MAÏNELLA
14 février : Peter NICHOLS
15 février : Elie CORDENOS
15 février : Jacqueline LOGER
03 mars : Jean DUPOUY
10 mars : Michèle RICAUD épouse VILLEMUR
11 mars : Odette BOUÉ veuve PERUSIN
14 mars : Simonne CHAUBET veuve ROUJAN
17 mars : France DUPRAT
21 mars : Yvette PUECH veuve DOMAS
27 mars : Paul LADEVÈZE
28 mars : Claire BERGÉ veuve DIANA
30 mars : Jacqueline LIGNIÈRES veuve LAFFONT
05 avril : Pierre LARROQUE
19 avril : Sergio GALASSO
24 avril : Ernesta CENEDESE veuve GATTI
27 avril : Andrée ROTIS veuve de BOISSEZON
27 avril : Amédée LACOURT
02 mai : Georgette BOUTINES veuve TOUGE
09 mai : Christiane TORTORICI
21 mai : Anselmo SCOTTI
22 mai : Louise PARRAGUETTE
veuve SRI WARNASINGHE
23 mai : Quinto PASCOLINI



31 mai : Juliette DARDENNE veuve LASSERRE
1er juin : Manuel FERREIRA DA COSTA
15 juin : Suzanne FOURCADE veuve MERCIER
20 juin : Monique LOMBARD
24 juin : Juliette MALET veuve DORBES
24 juin : Suzanne LAGRAVÈRE
24 juin : Joël LE JULIEN
03 juillet : Madeleine HOSTIER épouse SENTIS
05 juillet : Janine REMPLAKOWSKI
veuve GOSCINIAK
05 juillet : Ginette MONESTIER veuve BATISSON
10 juillet : Elsa BRÉDARIOL veuve BÉOUNES
25 juillet : Thérèse RODELLA veuve BERGÉ
25 juillet : Sylvie DÉLAS veuve BORDENEUVE
02 août : Fernand TRÉPOUT
03 août : Edouard LACOSTE
10 août : Josette SAUCEDE veuve MAURAN
19 août : Claude PONTAC
23 août : Gisèle OUSTRIC épouse FEUGA
25 août : Paulette ROUSSEL veuve SAUBAGNÉ
28 août : Yves GUILLEN
28 août : Paul HÉNAR
02 septembre : Max LARRIBEAU
13 septembre : Ginette BARRIÈRE veuve CÉZÉRAC
14 septembre : Bernard DEPEYRES
18 septembre : Jacques BALANDRADE
25 septembre : Peter DOUGLAS
28 septembre : Alain CANDELON
04 octobre : Bernard DOLIGEZ
14 octobre : Georges FEUGA
19 octobre : Jeannine BOURDÉS veuve CUNNAC
23 octobre : Marie-Thérèse AOUEILLÉ
épouse GERLA
06 novembre : Nadine FONTANIE veuve CATIER
10 novembre : Denise BONNEFOUS veuve BERGIA
12 novembre : Liliane CASSÉ veuve SANGELY
14 novembre : Jean LEPROU
16 novembre : Philippine LAURENS
veuve SACAREAU



Ouverture Mairie :
Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 17h00
Samedi de 9h00 à 12h00
Tél. : 05.62.06.81.45

Mail : commune@mauvezin32.fr

Arrêté le 20 novembre 2025

